



Résolution des élus sur le bilan social 2024

Les élus rappellent, cette année encore, que selon l'article L.2312-32 du Code du travail et l'article L.225-108 et L.225-115 du Code du commerce, l'avis du CSE sur le bilan social doit être transmis aux actionnaires en amont de l'assemblée générale qui doit statuer sur les comptes annuels au plus tard le 30 juin. En 2025, l'assemblée générale de France Télévisions s'est réunie le 13 mars. Cette année encore, France Télévisions n'a pas respecté ses obligations.

Les élus signalent une nouvelle fois que les éléments qui constituent le bilan social ne sont à ce jour toujours pas versés à la BDESE de l'établissement, qui d'ailleurs ne fonctionne toujours pas et ne semble pas alimentée.

Certains indicateurs n'ont pas été réactualisés depuis les CE de Pôles et sont donc faux ; ces indicateurs concernent notamment les prestataires et intérimaires. D'autres données des directions régionales ne semblent pas être remontées au pilotage social, c'est le cas des reconnaissances des accidents du travail liés à des Risques Graves.

Les élus regrettent également, que certains indicateurs ne soient pas genrés, notamment l'absentéisme. Le rôle du bilan social est de permettre aux élus d'apprécier la situation sociale de l'entreprise ; à l'heure où les pouvoirs publics semblent s'attaquer plus clairement à l'inégalité homme/femme, il serait opportun que le bilan social de France télévisions puisse mettre en exergue les déséquilibres qui perdurent.

Même si la direction a accepté l'an dernier certaines demandes de modifications, les élus souhaitent pouvoir bénéficier de l'éclairage d'un expert sur les chiffres du bilan, afin d'être en mesure d'émettre un avis critique et de formuler de nouveau des pistes d'amélioration des indicateurs, dans une optique de pertinence et de fiabilité.

Dans un contexte de forte transformation, de réduction de l'emploi et de progression des risques psychosociaux, le regard apporté par l'expert permet de sortir d'une approche administrative et juridique un peu formelle pour tirer des enseignements sur la situation de l'entreprise et son fonctionnement.

Au niveau de France Télévisions, le CSE central a désigné un expert sur la politique sociale de l'entreprise, avec un focus particulier sur le bilan social du Réseau France 3.

Les élus souhaitent donc bénéficier de la restitution de cette expertise avant de rendre leur avis sur le bilan social 2024 et demandent en conséquence à la direction de décaler le calendrier de consultation afin de rendre cela possible.

Adopté à l'unanimité des 21 élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 15 octobre 2025